

Commune de Mies
PLAN GÉNÉRAL D'AFFECTION



PLAN DE DÉTAIL III "Zone résidentielle des Pénys"

0m 20 40 60 80 100

Approuvé par la Municipalité

le: _____ La Secrétaire: _____

Le Syndic: _____ La Secrétaire: _____

Soumis à l'enquête publique

du: 28.01.05 au: 28.02.05

Le Syndic: _____ La Secrétaire: _____

Soumis à l'enquête publique complémentaire

du: 22.11.05 au: 22.12.05

Le Syndic: _____ La Secrétaire: _____

Adopté par le Conseil communal dans sa séance

du: 03.05.06

Le Président: _____ Le Secrétaire: _____

Approuvé préalablement par le département compétent

Lausanne, le: _____

Le Chef du Département: _____

Mis en vigueur le: 16.01.07

Janvier 2007
(044-Pény-A3-MW-25.01.07-jca)

urbaplan

LÉGENDE

- Périmètre du plan de détail III
- Zone résidentielle des Pénys
- Aire de jardin / Aire de jardin à fonction biologique prioritaire
- Aire forestière (se référer au document formel de constatation de nature forestière)
- Espace réservé pour cheminement piétonnier public
- Limite des constructions
- Périmètre d'implantation des constructions de jardin

A titre indicatif

- Végétation non soumise au régime forestier ayant une valeur naturelle et paysagère
- Biotope - En cas de suppression, le biotope sera reconstitué sur la parcelle avec maintien du fossé.

